

MAIRIE de CHANTRIGNE

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-Verbal de la Réunion du 01/03/2019 (20h30)

Nombre de Conseillers En exercice : 14 - **Présents** : 9- **Votants** : 9 - **Pour** : 9 **Contre** : 0 **Nul** : 0

Date de Convocation : 19/02/2019

Date d’Affichage : 20/02/2019

L’an deux mille dix-neuf, le premier mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de CHANTRIGNE s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Françoise DUCHEMIN, Maire.

Étaient présents : Mme DUCHEMIN F. Mr MILLET C. Mr CHENEL A. Mr GARNIER D, Mr. BIZEUL T, Mme MAREAU M., Mr SILLERE P, Mme TRAVERS B, Mr STAFFORD P.

Absents : Mme PINEAU M, Mme FAVRIS M, Mme LEGENTIL S, CORNU, P, MILLET L, excusés.

Mr Thomas BIZEUL a été élu **secrétaire**.



Procès-verbal de la réunion du 29/01/2019

Madame le Maire invite les membres à faire part de leurs commentaires sur le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 29/01/2019.

-Présentation du projet club - USC (en présence de Rémy et Serge Derouault).

Mme Duchemin donne la parole à M. Rémy Derouault et Serge Derouault, respectivement Président et bénévole de l’association USC football. Ils ont présenté le « projet club » réalisé avec les membres à savoir Anthony Garry, Elouan Legentil et validé en date du 18 février 2019.

Le projet consiste à identifier les atouts et les contraintes du club de football de Chantrigné. Ils souhaitent valider avec la commune la priorité des travaux d’équipements sportifs.

Contexte : - Si aucun projet ne voit le jour, le club est en perdition. En 10 ans, le département de la Mayenne a perdu 34 clubs. Les communes nouvelles ont engendré le regroupement de club de football.

- Il y a un choix plus important des offres sportives.
- Baisse de l’encadrement des jeunes
- Difficulté d’encadrement par le manque de bénévole et de gestion de groupe.
- Manque de structure de qualité, de proximité (que ce soit à Chantrigné ou sur le territoire du bocage mayennais) pour accueillir dans de bonnes conditions en fonction des conditions climatiques. (Période hivernale).
- Baisse de la natalité
- Pas de salle éducative.

Les objectifs :

Les **objectifs** du club de football sont les suivants :

- Améliorer le fonctionnement d’école de football
- Assurer des qualités d’accueil, d’encadrement et d’éducation
- Participer à la fidélisation des effectifs, des jeunes (15 joueurs en U6/U11 et 18 joueurs en U12/U18 pour évoluer en Division 1)
- Promouvoir l’esprit sportif, le respect des lois du jeu chez les jeunes.
- Améliorer la qualité de la formation
- Développer les infrastructures (projet global – salle éducative)

Priorité du club :

-Posséder une structure adaptée pour réaliser des entraînements tout au long de l'année. Une couverture du terrain de tennis devrait augmenter le nombre de bénévoles (créneau d'entraînement en fin de journée, soir) afin de pérenniser l'avenir du club.

Après une présentation du projet club de 20h30 à 21h30, Mme le Maire a présenté les différents tableaux de plan de financement (vestiaires, club house et couverture de terrain de tennis) avec un estimatif du montant des travaux, les subventions et les annuités d'emprunts arrivant à échéance.

Le conseil municipal a échangé avec les intervenants. L'enjeu d'une couverture de terrain de tennis est une priorité pour les dirigeants du club. Or, la commune a l'obligation de mettre les vestiaires aux normes dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmée. En date du 24/09/2015, le conseil municipal avait délibéré pour demander une dérogation à l'Agenda d'Accessibilité Programmée. Cette prolongation s'est terminée au 07 janvier 2019. En date du 29/01/2019, le conseil municipal autorisait la signature de la 1^{ère} tranche à savoir les vestiaires et club house, conforme à l'appel d'offres. Ces équipements seront utiles à la couverture du terrain de tennis (local de rangement, sanitaires, vestiaires, murs jouxtant la couverture). De plus, l'accord de subvention de la Préfecture (DETR) obligera la réalisation des travaux correspondant au dossier déposé. La subvention du district de football est recevable pour la construction de vestiaires et club house et non pour la couverture de terrain de tennis. Ce projet a été réfléchi dans sa totalité (vestiaires, club house et couverture de terrain de tennis).

La commission travaux se réunira en fin de semaine afin de prendre une décision sur le projet.

DL2019-05CM – Charte Solidarité-Eau

Mme le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait décidé en 2012 l'adhésion auprès de la Direction de la Solidarité du département de la Mayenne à la Charte solidarité-eau et propose le renouvellement annuel de cette adhésion pour 2019.

En adhérant à cette charge, la collectivité remplit ses obligations en tant que fournisseur d'eau notamment par la continuité de la distribution, et la possibilité offerte aux familles de demander une aide financière au service départemental (Fonds de solidarité pour le logement).

La cotisation annuelle reste fixée à 0,2049 € par abonné.

Deux possibilités d'adhésion :

- participation financière : subvention au service départemental
- abandon de créances : versement de cotisation d'adhésion qu'en cas d'ouverture de dossier (choix 2012).

Le Conseil Municipal, après discussion :

DECIDE d'adhérer à la Charte Solidarité Eau pour l'année 2019 par le biais de l'abandon des créances sur la base annuelle de 0,2049 € par abonné.

DL2019-06CM Effacement de dettes Services eau

Mme le Maire fait part aux membres présents que le Trésorier n'a pu parvenir au recouvrement des créances de :

M. AMEEDÉ Bertrand (eau 158.88 €)

Par ordonnance en date du 16 janvier 2019, la commission de surendettement a prononcé l'effacement des dettes de M. AMEEDÉ Bertrand, par conséquent le Conseil Municipal doit valider cette décision.

Les membres du Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité,

VALIDE la décision d'effacement de dettes de M. AMEEDÉ Bertrand prononcée par la commission de surendettement des particuliers de la Mayenne,

AUTORISE Mme le Maire à émettre les mandats correspondants (C/6542 : Créances éteintes).

Les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre du budget primitif de l'exercice en cours.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

INFORMATIONS DIVERSES

-Sortie au parlement de Strasbourg – coût du séjour

Les onze élèves de l'école Maurice-Carême (en CM1, CM2 et 6^e), accompagnés de parents d'élèves, enseignants et élus, se sont rendus à Strasbourg pour découvrir le Parlement européen, mercredi 13 février 2019.

Un an après avoir évoqué la mémoire de Simone Veil avec la plantation « Un arbre, un Mayennais », en présence de Jean Arthuis, député européen, une visite guidée était organisée au Parlement. Au programme, découverte de l'hémicycle et de l'espace Simone Veil, accompagnée de Jean Arthuis.

L'élu a fait partager ses convictions, ses actions et notamment sur les enjeux d'Erasmus pour les jeunes, futurs étudiants ou apprentis.

Le voyage a été l'occasion, la veille, de la visite du Sénat avec Élisabeth Doineau, ainsi qu'un passage à la Tour Eiffel.

Le coût du séjour était de 4 183.30€ (transports, hébergements, repas) et une aide financière de l'Europe est estimée à 4 089.36 €. En fonction de la recette définitive perçue, une participation sera demandée aux accompagnateurs. La participation initiale de 20€ par les familles ne sera pas demandée.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : mardi 26 mars 2019 à 20h30.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Les membres du Conseil Municipal,

Affiché le : : 07/03/2019

Le secrétaire,

Le Maire,